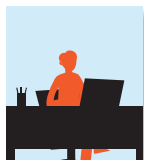


## APRES LA FORMATION

ANFH Picardie - TAF - copyright 2008



encadrement



direction

- *Mutualiser les acquis de formation des professionnels ayant participé à une même formation.*

### ■ Définition de la condition

Mettre en commun les acquis de formation des professionnels d'une unité fonctionnelle, d'un pôle ou d'un établissement ayant bénéficié d'une formation sur un thème similaire en vue d'une capitalisation des acquis.

### ■ Justification de la condition

Cette mutualisation permet d'harmoniser les pratiques qui contribuent en retour à l'élaboration de stratégies communes de transfert des acquis de formation et au-delà, à la proposition de nouveaux projets de pôles ou d'établissement.

### ■ Eléments favorisant la mise en œuvre de la condition

Des groupes de travail peuvent être constitués sur une durée donnée pour créer des outils professionnels voire proposer des réorganisations de travail en fonction des nouveaux acquis de formation. Ces groupes sont constitués des professionnels ayant suivi les mêmes formations. Les réflexions et les productions qui découlent des travaux ont tout l'intérêt de devoir aborder systématiquement les conditions du transfert des acquis de formation. Les constats effectués servent à faciliter pour chaque unité fonctionnelle, le transfert que d'autres professionnels seront amenés à réaliser. L'intégration des nouveaux professionnels dans ces groupes doit se faire rapidement après la fin de leur formation.

Il est souhaitable que les initiateurs de projets de soins, d'unités fonctionnelles, d'établissement soient présents et soient proposés éventuellement comme les coordonnateurs des réunions. En effet, par leur positions, ces personnes permettent de faire des

liens entre les nouveaux acquis des professionnels et les objectifs institutionnels.

La présence de référents – si cette fonction est reconnue dans l'établissement et selon les thèmes abordés par les groupes - est encouragée. Rappelons qu'un référent est un agent reconnu pour ses compétences dans un domaine précis suite à une formation.

### ■ Moyens mis en œuvre

Afin de faciliter la constitution des groupes de professionnels, il peut être envisagé la rédaction d'un document (type annuaire) des formations (renseignements fournis par le chargé de formation ou l'ANFH selon les établissements) dans lequel seraient présentés des professionnels ayant suivi des formations (en précisant, par exemple, les catégories et grades professionnels). En effet, pour une même formation, les centres d'intérêt peuvent différer selon les grades et conduire à la constitution de groupes différents et complémentaires. Ce document (type annuaire) pourrait être accessible par tous les professionnels hospitaliers par intranet, créant en retour une incitation supplémentaire pour constituer des groupes de travail

Ce document peut être également utile pour un professionnel qui souhaite échanger avec un de ses collègues sans toutefois participer à un groupe de travail.